



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le huit novembre deux mil vingt deux à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHARREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Excusés : -

Absents non excusés :

Mme Françoise SERRE est désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation : 04 novembre 2022**

**Délibération 10112022**

**DON DE PARCELLE**

Monsieur le Maire explique que les propriétaires en indivision de la parcelle AO 66 souhaiteraient en faire don à la commune.

La parcelle de 686 m<sup>2</sup> est sise « Aux Faux » près des parcelles du CEN.



Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité **DECIDE** d'accepter le don et autorise Monsieur le Maire à se renseigner et à activer une procédure permettant d'éviter les frais de notaires. (acte administratif).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.



Le Maire,

Jean MOUZAT

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de TULLE le .....  
Publication le .....